

Témoignage

**Mickaël
JALES,**
entrepreneur



Le CAP Jardinier-Paysagiste m'a apporté les bases nécessaires pour exercer le métier d'un point de vue pratique par l'apprentissage des opérations de terrain (taille, débroussaillage, tonte, engazonnement....), et théorique par la reconnaissance des végétaux et la conception d'aménagements paysagers.. J'ai créé ma société depuis 3 ans et j'interviens principalement dans le domaine de l'entretien auprès de particuliers. Depuis la rentrée de septembre, j'ai le plaisir d'accueillir un apprenti en CAP Jardinier Paysagiste.



Conditions d'admission

- Avoir entre 16 ans et 29 ans
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 6 mois ou
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP, etc...)
- Expérience souhaitée en paysage ou immersion effectuée
- Inscription sur dossier après un entretien portant sur la motivation



Contact : M. PELLOQUIN
ISVT- 72 avenue de Vals
43750 Vals près le Puy
tél : 04 71 02 56 78
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr



Vals-Près-le-Puy

ISVT La Salle

Former Eduquer Agir pour le Territoire

CAP
Jardinier Paysagiste
Formation continue
RNCP 50321405



Akteap

Nos formations en apprentissage, sont en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA AKTEAP)

Les objectifs de la formation

Un passeport pour l'emploi :

- **Ouvrier paysagiste**

Pour travailler en :

- **Entreprise de paysage**
- **Mairie**
- **Collectivité locale**

Les +

- 1050 h au CFA
- 12 semaines en entreprise
- 19 semaines à l'ISVT
- De nombreuses réalisations pratiques sous forme de chantier école
- Parcours personnalisé : en fonction des diplômes obtenus, certains modules peuvent être validés en VAA (Validation des Acquis Académiques)
- Nombreux partenariats
- Une formation rémunérée :

Statut du stagiaire de la Formation continue, votre rémunération peut être prise en charge :

- si vous êtes demandeur d'emploi : par le Conseil Régional AURA (ASP) ou par France Travail
- si vous êtes salarié ou indépendant : dans le cadre d'un transi pro

Poursuivez vos études

- BP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements Paysagers
- CS Constructions Paysagères



Une formation complète sur 8 mois

3 Unités Capitalisables Professionnelles

- **UCP1 : Travaux d'entretien paysager (végétation et infrastructures paysagères)**
 - **Biologie végétale**
 - **Reconnaissance des végétaux**
 - **Tonte - Taille - Désherbage**
- **UCP2 : Travaux d'aménagement paysager**
 - **Plantation, engazonnement**
 - **Maçonnerie paysagère**
- **UCP3 : Entretien des matériels et équipements**
- **UCARE : réalisation d'un potager ornamental**

3 Unités Capitalisables Générales

- **UCG1 : Education socioculturelle et Mathématiques-Informatique**
- **UCG2 : Communication - Expression, EPS- Secourisme et Mode de vie**
- **UCG3 : Communication professionnelle - Législation**

100% de réussite à l'examen promotion 2022/2023
(Nombre d'apprenants présentés : 9. Nombre d'apprenants reçus : 9)

